

majeurs ou prioritaires, tendance que le Canada a toujours appuyée. Par suite de l'adoption de cet amendement à la résolution relative au budget, la Commission du programme a dû faire face à la présentation d'un nombre considérable de projets de résolutions portant sur divers projets supplémentaires. Malgré des séances du matin, de l'après-midi et du soir, la Commission n'a pas pu étudier à fond et discuter toutes les propositions dont elle était saisie. En dépit de cet examen insuffisant, elle a adopté la plupart des résolutions et, par conséquent, le programme était moins limité que bien des membres ne l'auraient souhaité.

La Conférence a pris des décisions aussi sur plusieurs questions administratives. Elle a adopté une proposition aux termes de laquelle il serait fait appel à un groupe de spécialistes pour faire enquête sur l'administration de l'Organisation. Elle a approuvé la création au sein du Secrétariat d'un Bureau des relations avec les États membres, qui remplirait le rôle à la fois de l'ancienne Division des relations avec les gouvernements et du Département de l'assistance technique; les attributions de ces deux anciennes divisions seraient ainsi confiées à un seul service administratif. En ce qui concerne le nouveau Siège permanent de l'UNESCO, actuellement en construction à Paris, la Conférence a approuvé une dépense supplémentaire de près d'un million de dollars pour le bâtiment du Secrétariat et pour le bâtiment des conférences, et a autorisé le directeur général à affecter pour les dépenses imprévues des deux bâtiments une autre somme de \$500,000. Elle a aussi autorisé la construction d'un troisième bâtiment destiné à fournir des locaux aux représentants permanents des États membres, aux organisations non gouvernementales et à tout autre personnel engagé à l'avenir par le Secrétariat.

Pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'UNESCO, qui a eu pour résultat une plus large participation géographique, la neuvième session a approuvé un amendement à l'Acte constitutif tendant à porter de 22 à 24 le nombre des membres du Conseil exécutif. Le Conseil, qui se réunit entre les sessions de la Conférence générale, est en grande partie responsable de l'exécution du programme. Les membres du Conseil représentent leurs gouvernements respectifs, mais ils exercent les pouvoirs qui leur sont délégués par la Conférence générale au nom de l'ensemble de la Conférence.

La délégation du Canada, qui était composée de treize membres et dirigée par M. Leonard W. Brockington, C.R., C.M.G., a joué un rôle actif et efficace dans les délibérations de la Conférence. Dans un discours prononcé au cours de la discussion générale des premiers jours de la session, le président a essayé de tempérer les débats animés suscités par les crises de Hongrie et du Moyen-Orient. Lorsqu'il a été décidé que les derniers discours de la Conférence seraient limités à un seul dans chacune des quatre langues de travail, M. Brockington a été invité à prendre la parole au nom des membres de langue anglaise. La délégation du Canada a fourni